

Amon - Anomalie #1404

Incompréhension possible avec la fonctionnalité "interdire des destinations"

08/02/2011 16:08 - Emmanuel GARETTE

Statut:	Pas un bug	Début:	08/02/2011
Priorité:	Normal	Echéance:	
Assigné à:	Emmanuel GARETTE	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:		Temps passé:	0.00 heure
Distribution:	Toutes		
Description			
Si on ajoute un site dans "Filtre web 1" > "Sources et destinations" > "Destination interdite" on interdit uniquement l'accès au service autre que http/https/ftp/... Tout ce qui passe par le proxy est autorisé. Il faut ainsi l'interdire également dans "Sites" > "Sites interdits". Il me semble que "Destination interdite" devrait bloquer le réseau + le proxy ou tout du moins mettre un avertissement dans la doc. J'ai également un doute sur les règles iptables : <pre>IPTABLES_DEST = """/sbin/iptables -I FORWARD -i %(interface)s -d %(poste)s \ -j DROP /sbin/iptables -I INPUT -i %(interface)s -s %(poste)s -j DROP """</pre> Pourquoi interdire la source depuis l'interface ? Normalement le poste est sur un autre réseau. Veut-on vraiment interdire la source ?			

Historique

#1 - 08/02/2011 16:40 - Emmanuel GARETTE

Pour information "source" bloque les 2. C'est encore plus trompeur.

#2 - 22/01/2013 16:33 - Redmine Admin

- Statut changé de Nouveau à A étudier
- Assigné à mis à Emmanuel GARETTE
- Distribution mis à Toutes

Est ce encore d'actualité ?

#3 - 02/12/2013 12:15 - Emmanuel GARETTE

Je ne sais pas exactement ce que doit faire cette fonctionnalité.

#4 - 20/03/2014 10:32 - Luc Bourdot

- Statut changé de A étudier à Pas un bug